



## Alerte canicule extrême en Deux-Sèvres : Arrêté préfectoral portant interdiction des manifestations

publié le 17/06/2022

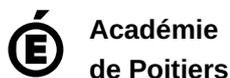
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour votre parfaite information, l'arrêté préfectoral pris le 16 juin 2022 par Madame la préfète des Deux-Sèvres, portant interdiction des manifestations dans le département des Deux-Sèvres en raison de l'alerte canicule extrême en cours.

Je vous en souhaite une bonne réception.

Cordialement.

Le Pincipal

A.Pairault



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.